Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_85-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :25
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE DE LABELLISATION ECOCERT « EN CUISINE »

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M.MARY Jean-François
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Rapport de Madame Marie-Hélène MAUVOISIN, Maire-Adjointe, en charge de l'enfance, jeunesse et périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-10, L. 2121-14, L. 2121-15, L. 2121-17 et L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le budget communal en vigueur, qui prévoit les crédits nécessaires à la présente dépense ;

Vu le devis joint audit formulaire pour l'année civile 2025, d'un montant total de 617,76 € HT, soit 741,31 € TTC ;

Vu le Processus de Labellisation Ecocert « En Cuisine » (document I-LEC-006, version en vigueur au 1er octobre 2023) ;

Considérant que l'engagement dans la démarche de labellisation Ecocert « En Cuisine » constitue un outil de valorisation des pratiques d'approvisionnement en produits biologiques et locaux, et contribue à la qualité nutritionnelle des repas servis aux convives ;

Madame Marie Hélène MAUVOISIN, maire-adjointe, rappelle que la commune d'Allaire assure en gestion directe l'exploitation d'une cuisine de restauration scolaire collective, implantée sur place, produisant en moyenne 300 repas par jour. Dans le cadre de sa politique de qualité alimentaire et de développement durable, la commune souhaite s'engager dans la démarche de labellisation Ecocert « En Cuisine ».

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_85-DE

Créé en 2013 par Ecocert France, organisme certificateur spécialisé en agriculture biologique depuis 1991, le référentiel « En Cuisine » est un outil à destination de la restauration collective visant à valoriser l'introduction de produits biologiques et locaux dans les menus, à inscrire l'établissement dans une démarche environnementale globale (lutte contre le gaspillage, gestion des déchets) et à améliorer la transparence de la communication envers les convives. La démarche s'appuie sur un audit annuel sur site portant sur la cuisine, les stocks, le réfectoire et les achats. À l'issue de l'évaluation, si les exigences du référentiel sont satisfaites, un document de labellisation est délivré par Ecocert France, attestant du niveau obtenu.

Le formulaire d'engagement établi la tarification suivante :
- Forfait de contrôle (organisation de la tournée d'audit, contrôles sur site) : 543,38 € HT
  - Forfait de labellisation (traitement du rapport, étude de conformité, documents de labellisation, kit du labellisé) : 74,38 € HT
  - Total HT : 617,76 € — TVA 20 % : 123,55 € — Total TTC : 741,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-D'approuver l'engagement de la Commune d'Allaire dans la démarche de labellisation Ecocert « En Cuisine », selon le référentiel version 1er février 2022, au niveau 2, pour l'établissement de restauration scolaire collective — cuisine sur place.
-D'autoriser M. le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer le formulaire d'engagement et toutes pièces contractuelles s'y rapportant avec Ecocert France SAS — BP 47, 32600 L'Isle-Jourdain.
-Dit que les crédits nécessaires à la présente dépense sont inscrits au budget communal en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Clarisse ALLARD

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie d'Allaire MORBIHAN